

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous devons ce soir donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet. Dans le cadre de cet avis, nous déposons un amendement que je vous lirai tout à l'heure.

C'est l'occasion d'évoquer le devenir de notre Ville et de son agglomération. Ce débat a déjà eu lieu au Grand Lyon et dans de nombreuses communes. Il en est ressorti à chaque fois un problème d'information ou de concertation dans l'élaboration de ce schéma. Devrons-nous revoir notre carte intercommunale ?

Les débats autour de la réforme des collectivités ont montré la nécessité de rationaliser une organisation parfois trop compliquée, opaque pour la plupart de nos concitoyens. L'idée de la simplifier est donc la bienvenue, la mutualisation est un impératif mais on aurait pu attendre autre chose, plus de souffle de la part de ce schéma, et permettez-moi de le dire aussi, plus d'ambition dans l'avis de la Ville de Lyon, car s'il s'agissait de proposer une simple mise en conformité avec la loi, alors le pari est gagné, mais s'il s'agit de donner une vision stratégique de l'avenir de l'intercommunalité dans le Rhône, et singulièrement de l'agglomération lyonnaise, alors là, aussi bien le projet de SDCI que l'avis que vous nous proposez sont insuffisants.

En effet, le schéma dans sa version actuelle propose essentiellement une mise en conformité avec la loi, il ne développe pas une vision stratégique pour l'agglomération lyonnaise. Or, l'actuelle révision globale de l'intercommunalité à l'échelle départementale constitue une chance historique qui ne se reproduira pas.

On ne peut donc se contenter de prendre position sur l'entrée ou non d'une commune ou d'une autre, au coup par coup. Il importe de favoriser un dialogue constructif entre les différents acteurs, pour réfléchir à une vision d'ensemble de l'évolution du périmètre du Grand Lyon, à destination des communes limitrophes faisant partie de son bassin de vie. C'est l'objet de l'amendement que nous proposons au vote du Conseil de ce soir, que je vais vous lire.

Sont ajoutés au dispositif, après « la Ville de Lyon » les termes suivants : « La Ville de Lyon demande à M. le Président du Grand Lyon, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, d'initier une réflexion stratégique avec les communes

limitrophes du Grand Lyon, l'ensemble des élus, le Conseil de Développement du Grand Lyon, le Préfet, pour définir les futures limites pertinentes du Grand Lyon. »

Vous nous demandez, par ailleurs, de rajouter au SDCI la mention de pôle métropolitain. Pourquoi pas, puisqu'il est mentionné effectivement dans les autres départements impliqués. Mais puisqu'il n'y a pas eu encore de débat à ce sujet, puisque ce n'est encore qu'une réflexion, un projet, pourquoi ne pas mentionner aussi la possibilité d'une métropole ? Pour peser dans le concert des grandes villes internationales, ce statut très intégré nous donnerait tous les leviers nécessaires.

Et bien non, ce sera, vous l'avez décidé, un pôle métropolitain. Un pôle métropolitain qui, dites-vous, doit s'occuper des différents dossiers et notamment du dossier des transports. Mais, comment avoir une action pertinente sur ce sujet, sans la Région Rhône-Alpes, qui juridiquement ne peut pas intégrer un tel pôle ? Comment réfléchir à une stratégie pour le pôle de Saint-Exupéry, sans travailler avec la Communauté de communes de l'Est Lyonnais ?

Si demain, la seule conséquence concrète pour nos concitoyens est de voir sur leur ticket de transport un logo « pôle métropolitain », ce pôle sera-t-il autre chose qu'une coquille vide ?

Nous n'avons pas actuellement la structure permettant d'avoir une vision globale des transports et de la multi modalité, et nous doutons que ce pôle métropolitain soit la solution, puisqu'il n'associera pas tous les partenaires concernés.

Ne serait-il pas plus efficace d'aller vers la création d'un Syndicat Mixte des Transports au titre de la loi SRU, ayant le même périmètre géographique que le pôle métropolitain ? Ceci permettrait à la Région Rhône-Alpes d'entrer dans ce syndicat et nous aurions alors autour de la même table, la totalité des autorités organisatrices réunies pour développer une réelle multi modalité. Il est vrai que pour cela il faudrait réintégrer la compétence transport urbain en interne du Grand Lyon, et donc dissoudre le SYTRAL. Ceci présenterait cependant l'avantage de suivre les recommandations formulées par la Cour des Comptes dans la plupart de ces derniers rapports.

Monsieur le Maire, vous aviez une palette d'outils formidable pour contribuer au développement de notre aire métropolitaine. Vous aviez à travers cet avis, l'occasion de marquer une ambition pour notre territoire. Au contraire, vous proposez au cas par cas le règlement de questions techniques et marginales. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, cette délibération propose de prendre acte de propositions préfectorales, concernant la fusion de syndicats intercommunaux, la dissolution d'un syndicat mixte, la résorption des

discontinuités territoriales. Elle propose aussi de soutenir les demandes du Grand Lyon sollicitant le Préfet. L'une d'entre elles appelle des commentaires de notre part. Il s'agit de celle concernant le pôle métropolitain, le fameux G4 lyonnais.

La réforme territoriale propose, pour les territoires urbains, le choix entre la métropole, une sorte de « super communauté urbaine », et le pôle métropolitain, qui est une formule de coopération intercommunale à la carte, un syndicat mixte ferme, fondé sur les réseaux de villes.

S'agissant des outils et des cadres juridiques, nous pensons que la réforme territoriale n'apporte pas une réponse institutionnelle satisfaisante à la gouvernance territoriale métropolitaine. S'agissant de l'échelle, l'aire métropolitaine, qui est celle du pôle métropolitain que vous nous proposez, est à notre avis une échelle pertinente.

Faute d'avoir un vrai outil de construction institutionnelle métropolitaine, le scénario du pôle métropolitain suscite quand même quelques interrogations.

D'abord, il n'est pas porté par un cadre juridique suffisamment pertinent. Des batailles de compétences s'ensuivront avec la Région et les Départements. Dans le domaine des transports, par exemple, la Région ne peut intégrer le pôle, si bien qu'il faudra certainement créer une AOT métropolitaine, comme il vient d'être dit.

Ensuite, il ne prend pas en compte les territoires interstitiels : quid du dialogue entre espaces urbains et périurbains ?

Enfin, il ajoutera encore de la complexité à l'enchevêtrement des compétences intercommunales et territoriales et donc brouillera les repères des citoyens qui ont déjà beaucoup de mal à s'y retrouver.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet avis, vous demandez, comme Président du Grand Lyon, la prise en compte dans le SDCI du fameux G4 lyonnais, en cours de gestation, alors même que ce document juridique n'a pas véritablement vocation à le mentionner.

Le risque, en l'inscrivant dans le SDCI, est d'en rester justement à ce niveau de coopération, alors qu'il faut aller encore plus loin. Le pôle métropolitain ferait alors partie de cette carte, stabilisé, rationalisé, et que souhaite l'Etat, et prendrait place dans le puzzle intercommunal, au risque de le figer.

A notre avis, le pôle métropolitain doit plutôt être une solution d'attente ou une première étape vers des rapprochements ultérieurs. Il doit être vu comme une sorte de « pré-métropole » dans l'attente de vraie métropole, que n'a pas apportée, encore une fois, la réforme territoriale.

Mais, en attendant cet hypothétique « grand saut institutionnel », tâchons de faire encore mieux avec les structures existantes. En l'occurrence avec le Grand Lyon, pour lequel continue de se poser la question de la mutualisation.

La réforme territoriale en sécurise les aspects juridiques et incite les collectivités à s'engager dans cette voie, avec le schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services. A l'heure où les contraintes financières s'accroissent, c'est une démarche qui nous apparaît indispensable.

Pour le moment, la Ville de Lyon et le Grand Lyon n'ont pas avancé ou pas assez encore à notre goût. On est loin de l'administration unique et de la gestion unifiée que connaissent d'autres territoires.

Mais, à chaque territoire ses spécificités, ce qui ne doit pas nous empêcher d'aller plus avant dans la mutualisation, car pour le moment il n'y a pas eu de retombées du côté de la Ville en termes d'économies. Les effectifs du Grand Lyon ont quant à eux augmenté et des doublons n'ont pas été résorbés.

En conclusion, je dirai que la gouvernance institutionnelle métropolitaine reste encore à construire. La réforme territoriale est une occasion manquée et je le regrette profondément. Ce qui n'exonère pas les structures intercommunales existantes de rechercher une meilleure gestion des ressources humaines, des ressources financières et des ressources techniques.

Je vous remercie de votre attention.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, M. Havard étant parti, est-ce que vous acceptez que son intervention soit versée au compte-rendu dès demain ?

M. LE MAIRE : Sur un sujet comme celui-là, je veux bien, mais vous pourriez nous en dire quelques mots.

M. HUGUET Patrick : Je crois que le point le plus important était en fait la possibilité de laisser l'idée de la métropole, même si c'était un point qui était mis en parallèle avec le pôle métropolitain. C'était un peu le sens de son propos que voici :

M. HAVARD Michel : « Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots à propos de cette délibération qui est la traduction concrète de la réforme territoriale voulue par le Président de la République, le gouvernement et la majorité parlementaire.

Premièrement, je regrette que ce débat arrive tardivement non seulement au Conseil municipal vu l'heure tardive mais également par rapport à la date de saisine du Préfet qui a été faite par un courrier daté du

29 avril 2011 ce qui laissait du temps pour entamer un vrai dialogue avec l'ensemble des élus du Grand Lyon et de notre ville. Malheureusement comme sur beaucoup de sujets, vous ne souhaitez pas que ces dossiers structurants pour le développement de notre agglomération fassent l'objet d'échanges préalables entre les groupes politiques ce que je regrette. Comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire vous parlez beaucoup de la concertation mais vous la pratiquez peu ; nous le constatons dans les projets d'aménagements urbains.

Deuxièmement, sur le fond, plusieurs points :

1 – En 2005, vous avez profité d'un régime dérogatoire pour pouvoir étendre la communauté urbaine de Lyon aux communes de Givors et Grigny faisant ainsi fi de la continuité territoriale. Nous voyons aujourd'hui que ce régime dérogatoire est fini, les difficultés que cela pose puisque la commune de Millery ne souhaite pas rejoindre le Grand Lyon. Nous espérons qu'une solution acceptable par les Millerots puisse être trouvée. Vous avez souvent défendu la prise en compte de l'avis des communes et nous souhaitons pour Millery qu'il en soit de même.

2 – A l'instar de ce qu'à déjà exprimé François-Noël Buffet lors du conseil de communauté du 27 juin dernier, je crois que vous auriez été bien inspiré de ne pas vous cantonner sur votre seul pôle métropolitain. Un tant soit peu d'ambition et d'anticipation auraient dû vous inciter à proposer l'ajout de la notion de métropole au schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône (SDCI). Car avec le pôle métropolitain, nous allons avoir un gros syndicat intercommunal de plus qui posera inévitablement des problèmes de coordination et de gouvernance sur les projets qui seront mis en œuvre.

Finalement, au lieu de simplifier, vous risquez de complexifier l'exercice d'un certain nombre de compétences en éloignant ainsi un peu plus le citoyen de la décision.

Enfin, la Ville de Lyon en elle-même est très peu impactée par ce SDCI. La question de l'énergie a été posée dans le débat sur la fusion entre le SYDER et le SYGERLY. Nous estimons, sans doute comme vous, que la ville doit rester autonome dans la gestion de ce domaine compte tenu de sa taille et de sa capacité administrative à gérer elle-même cette question.

L'ensemble de ces remarques sur le fond comme sur la forme nous conduisent donc à nous abstenir sur votre proposition d'avis considérant que vous n'avez pas laissé la porte ouverte au moindre dialogue et à la possibilité de création d'une métropole.

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : Peut-être qu'il se reconnaîtra dans ma réponse, comme je ne connais pas son analyse, je vais faire une réponse qui ira à M. Geourjon, mais peut-être qu'ils doivent être cousins dans l'analyse !

M. HUGUET Patrick : Sûrement !

M. LE MAIRE : Je vais répondre à M. Geourjon, donc vous direz à M. Havard, que la réponse peut aller pour lui aussi.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport s'inscrit dans l'application de l'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Nous avons déjà débattu à plusieurs reprises du volet financier de la réforme territoriale.

Mais aujourd'hui, nous devons donner un avis sur la proposition de schéma départemental de M. le Préfet, représentant de l'Etat et du Gouvernement.

Le Groupe GAEC veut redire ce soir son opposition à la méthode autoritaire employée par le Gouvernement et à la réforme elle-même qui en est issue.

Nous nous opposons à ces démarches autoritaires visant à imposer aux communes des regroupements non désirés, tout en réaffirmant la pertinence et la nécessité du développement de la coopération intercommunale.

Nous approuvons donc la nouvelle version de l'avis proposé qui va dans ce sens et nous demandons à M. le Préfet, la poursuite des discussions à la Commission départementale et la prise en compte de la volonté des communes.

Nous avons, bien sûr, noté que M. le Préfet a été prudent dans ses propositions concrètes sur le Grand Lyon, en ne relevant que les situations des communes de Millery, de Jons et de Quincieu, à la marge des enjeux de périmètre du Grand Lyon et donc non susceptibles de rompre les équilibres.

Cependant, il n'en reste pas moins que nous estimons que le dialogue doit prévaloir sur l'autoritarisme pour ces communes qui ont exprimé leur volonté qui doit être respectée. C'est l'esprit de l'avis tel qu'il est formellement présenté aujourd'hui et nous l'approuvons.

Le projet de Schéma départemental porte aussi sur l'évolution des syndicats mixtes, ouverts et fermés. Là, visiblement le projet soulève plus de questions sur les disparitions ou fusions forcées inscrites dans les principes de la loi ou sur les transformations en entente qui n'ont pas fait leur preuve. Là encore, nous souhaitons la poursuite du dialogue sans pour autant nous prononcer à la place des communes concernées.

Sur la compétence énergie et l'avenir du SYDER et du SIGERLY où le choix de notre Ville de Lyon, pour avoir participé à la Commission Nouvelles Compétences du Grand Lyon, pour la ville, j'ai pu mesurer la diversité des positions et la complexité du sujet.

Mais il y aurait une certaine logique et un enjeu d'efficacité, sur la base bien sûr, de l'avis des communes à au moins regrouper les communes du Grand Lyon qui pourraient alors prendre la compétence avec plus de pertinence et d'efficacité sur son territoire.

Il est par ailleurs étonnant que le schéma départemental ne prenne pas en compte la dimension métropolitaine alors que la Loire et l'Isère le font de leur côté. Il sera nécessaire que la Commission départementale modifie le projet sur ce point comme le propose l'avis, même si notre Groupe juge que la loi est loin d'être satisfaisante sur la coopération métropolitaine, ni sur le statut de métropole qui n'apporterait rien au Grand Lyon, et qui en plus serait contraire à notre conception du rapport aux communes, ni sur celui du pôle métropolitain qui ne correspond pas aux besoins et aux enjeux à la fois, d'efficacité et de démocratie locale.

Une réforme plus globale serait nécessaire y compris sur le mode d'élection des communautés urbaines. Il faudrait donc changer la loi. Sinon on débouchera sur des structures technocratiques de troisième ou quatrième niveau si on tient compte des arrondissements.

Cependant, nous considérons qu'en attendant des structures plus adaptées, il serait quand même utile d'amorcer la coopération métropolitaine qui est indispensable avec un pôle métropolitain, quitte ensuite, à le faire évoluer.

Enfin, personne ne soulève la situation du SYTRAL et la volonté du département de créer un autre syndicat des transports au mépris des besoins. Il y aurait une contradiction sérieuse pour M. le Préfet à préconiser pour l'énergie, un syndicat départemental unique, et pour les transports un retour en arrière au mépris du niveau pertinent et de la cohérence de gestion des transports urbains et inter urbains.

En conclusion, nous approuvons l'avis tel qu'il a été modifié.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci Monsieur le Maire. L'intention affichée par M. le Préfet du Rhône dans ce SDCI est louable. On a évidemment fait ce débat au Grand Lyon. Cette intention de rendre plus lisible et plus visible la gouvernance territoriale est bien sûr indispensable afin que la conscience démocratique des citoyens s'y retrouve. Or, aujourd'hui, bien souvent, elle ne s'y retrouve plus. Et c'est un comble quand cela concerne la gouvernance et la démocratie de proximité.

Les 46 dissolutions et 11 fusions, même si elles ressemblent parfois à un rapide toilettage, permettront peut-être de donner sa chance à une intercommunalité de projets ou de missions en lieu et place d'une intercommunalité de gestion.

Pour autant, cette « rationalisation » de la carte intercommunale semble à nouveau s'inscrire malheureusement dans une démarche administrative jacobine peu adaptée, il faut le dire, à l'esprit de la véritable coopération intercommunale et au fait urbain.

En effet, ce maillage est rationnel administrativement, d'abord, parce qu'il veille à s'inscrire dans un échelon administratif que l'on connaît depuis deux siècles et qui est, comme toujours renforcé, j'ai nommé, le département. A titre d'exemple, avec un peu d'humour, tout le monde sait, qu'au hasard, les villes de Thizy et Bourg de Thizy sont tournées vers le bassin d'emploi et de vie de Roanne, d'où peut-être l'importance de les arrimer encore mieux à la Haute vallée de l'Azergue... L'important, bien sûr, c'est la frontière du département, l'important c'est ce maillage, voire ce quadrillage de la république qui a le mérite de compter autant de préfets représentants du pouvoir central.

Il est intéressant à cet égard de noter que, sur la sellette à chaque réforme, le département sort toujours renforcé allant jusqu'à contaminer dans son fonctionnement la région elle-même, qui va devenir, comme chacun le sait, une sorte d'établissement public interdépartemental.

Deuxième point sur lequel on peut également s'interroger à propos de ce maillage : s'il est rationnel administrativement, l'est-il financièrement ? Et force est de constater que les collectivités sont amenées aujourd'hui, tel que nous le voyons ce soir, à donner leur avis sans disposer des simulations financières alors que ces SDCI sont sensées, par définition, améliorer les solidarités financières et réduire les coûts des structures intercommunales.

Quant au pôle métropolitain issu d'un lobbying actif de l'Association des communautés urbaines de France et de son président Gérard Collomb, et que le Grand Lyon a expérimenté avant qu'il n'émerge via la réforme territoriale, pas un mot dans le schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône contrairement à d'autres départements voisins. Cela est assez énorme, je dois le dire, pour le souligner. Et que croit-on qu'il resta pour soutenir la dynamique de développement après avoir affaibli la vision et l'action stratégique de la région ainsi que la capacité fiscale et financière du département et du pôle communal ?

La démarche de métropolisation est essentielle dans la relance de la croissance et la ré-industrialisation de notre pays.

De même que nous cherchons toujours des yeux une référence pertinente à une AOT (Autorité Organisatrice de Transports) métropolitaine, ce super syndicat que nous devons créer avec la Région plutôt que de multiplier les syndicats de transports à l'heure où l'on veut réduire le nombre de syndicat d'un ou deux tiers.

Sur le pôle métropolitain toujours, nous avons souhaité comme vous, Monsieur le Maire, une réforme qui viserait prioritairement la meilleure efficacité des territoires en favorisant leur développement essentiel à la compétitivité internationale de notre pays, et pour cela il faut bien sûr organiser nos territoires sur une plus grande échelle pour les rendre plus performants.

Aussi nous soutenons bien sûr, votre demande que soit prise en compte dans le SDCI, la construction métropolitaine, dont vous êtes la cheville ouvrière, de même que nous soutenons votre avenant pour la libre adhésion des communes car l'adhésion aux structures intercommunales doit s'opérer sur la base d'une coopération consentie. Merci Monsieur le Maire.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons eu maintes occasions de dire au sein de cette assemblée que tout projet de dissolution, création ou extension de communes doit faire l'objet d'une vaste concertation et que l'adhésion des communes aux structures intercommunales de leur choix doit s'opérer sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération librement consentie. Pour notre Groupe, nous pensons que la consultation des populations s'impose.

Le dossier qui nous est présenté ayant été enrichi d'un amendement reprenant les propositions du Groupe Communiste du Grand Lyon, nous le voterons.

Ce schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône n'est acceptable que s'il se construit sur le libre choix des communes et des EPCI, garant de coopérations et de mutualisations efficaces. Car le rôle des communes, par l'effet de proximité, est déterminant pour développer l'indispensable démocratie que représente l'intervention citoyenne. Le schéma ne doit donc comporter aucune disposition venant amputer le pouvoir des maires et des élus locaux.

Mais faire preuve d'un pragmatisme reconnaissant implicitement la diversité des territoires et des histoires locales, même récentes, des EPCI.

Sinon, ce serait un constat d'échec au moment où nos concitoyens et les forces vives de l'aire métropolitaine ont un besoin urgent d'un territoire d'emploi pour tous et de développement durable, fonctionnel pour leurs transports, garantissant le droit au logement, aux études, à la santé, à la culture et aux loisirs.

Il nous faut être attentifs car ce schéma se heurte à deux obstacles :

- celle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) matrice de toutes les réformes qui l'ont suivi dont la suppression de la Taxe Professionnelle,

- celle de la réforme des collectivités territoriales que nous avons ici même maintes fois analysée négativement pour ne pas y revenir, et que nous souhaitons voir abroger dès 2012 !

Toutes ces réformes du quinquennat Sarkozy sont marquées à l'aune de la diminution des moyens pour les services publics et les collectivités, l'affaiblissement du lien social et le vivre ensemble. Tout est fait pour transférer des compétences de l'Etat qu'il abandonne vers les intercommunalités sans donner des moyens supplémentaires.

L'émergence d'un Pôle Métropolitain ne se décrète pas et encore moins ne s'impose aux communes et aux citoyens qui ne veulent pas d'une entité qui leur échappe. Cela se construit autour d'une dynamique solidaire, partagée et démocratique à l'opposé de la logique de concurrence et de concentration des pouvoirs, telle que la loi du 16 décembre 2010 en fixe le cadre.

Notre Groupe est particulièrement attentif à cette expérimentation d'un nouveau type de gouvernance fondé sur le partenariat et le volontariat de cette grande agglomération lyonnaise en devenir, entre le Grand Lyon, Saint Etienne métropole et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère, Vienne. Aussi notre Groupe souhaite t'il que cette question fasse l'objet d'un débat dans le cadre d'une délibération spécifique de notre Ville et de notre Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Si nous pouvons partager les trois objectifs du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, nous ne pouvons que regretter la méthode que présente son élaboration.

Il a manqué un temps d'échanges approfondis sur ce schéma. En attestent les nombreux amendements déposés dans les structures concernées. Il n'y a pas eu, non plus, de réflexion concertée avec l'ensemble des communes qui peuvent être concernées par un élargissement du Grand Lyon.

L'extension du Grand Lyon ne saurait se faire contre l'avis des communes concernées. A l'inverse, des communes qui souhaitent adhérer, comme Quincieux, ne doivent pas en être empêchées par le schéma proposé par les autorités préfectorales. De même, nous sommes hostiles à la fusion dissolution autoritaire de certains syndicats

intercommunaux ou de syndicats mixtes qui, bien loin d'être obsolètes, semblent faire preuve d'une certaine efficacité.

Nous demandons, en conséquence, le maintien du syndicat de Plateau des Grandes Terres, conformément à l'avis des trois communes qui en sont membres et que le Grand Lyon soutient dans ses projets nature, tout comme du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes ou des syndicats intercommunaux de gendarmerie.

Nous ne pouvons que nous étonner et nous inquiéter de cette conception pyramidale, centralisée, autoritaire, étatique de l'aménagement du territoire. C'est un grand bond en arrière cette fois, qui bafoue le principe de libre adhésion des élus et des populations locales au processus.

La précipitation avec laquelle l'Etat met en œuvre la loi controversée au 16 décembre 2010, ne permet ni la production conjointe du nouveau schéma entre préfets et élus, ni un diagnostic partagé des mesures proposées avec la société civile.

Nous voterons donc pour les amendements proposés par l'exécutif.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je ne vais pas, à cette heure tardive, me lancer dans un grand exposé sur la décentralisation et sur les pôles métropolitains, bien que cela le mériterait. On devra sans doute le faire à un autre moment et je veux dire à Mme Gay que lorsque nous aurons à discuter de l'entrée dans le pôle métropolitain, une discussion aura lieu au Conseil municipal de Lyon avant celle du Grand Lyon.

Je veux simplement attirer votre attention sur l'originalité du vœu déposé par notre Collègue Geourjon dont l'esprit procède soit d'une rare ignorance, soit d'une grande impudence. Que nous propose-t'il ? C'était sans doute le rêve de l'un de ses maîtres et de ses inspirateurs, notre Collègue du 6^e arrondissement. C'est que, faute de pouvoir gagner les élections, on essaie de changer les institutions et l'idée, c'est que comme on n'arrive pas à gagner Lyon, ni un certain nombre de grandes communes périphériques, il suffit d'étendre le périmètre avec une représentation d'un conseiller communautaire par petite commune et ainsi, peut-on espérer un jour gagner l'institution en représentant 30 à 40 % des voix. C'est ce qui est sous-jacent.

Vous comprendrez mes chers Collègues, que la manœuvre est un peu grossière. Je sais bien que cela a réussi par le passé et que c'est même le modèle pour l'avenir. Pourquoi le conseiller territorial a-t-il été inventé ? Parce que, comme on ne trouvait pas les moyens de gagner les régions par le biais du suffrage universel, on s'est dit qu'il suffisait de refaire des cantons dont certains feront 6.000 électeurs pendant que les

autres en feront 35.000 ou 40.000 pour arriver avec un découpage astucieux à gagner les élections.

Non, Monsieur Geourjon, le suffrage universel, c'est le suffrage universel et si un jour vous voulez gagner cette ville, il faudra la gagner par les électeurs et non par le trucage des élections, ni par les manœuvres que vous proposez. Je sais que d'autres sont passés maîtres dans cet art là et que beaucoup, à travers la France, ont pu subsister pendant des dizaines d'années grâce à un art conséquent du petit canton qui permet de gagner les grands conseils généraux, qui permettront demain de gagner les grandes régions et donc d'être au pouvoir à partir d'une base électorale restreinte. Ce n'est pas notre conception de la démocratie et je pense que ce n'est pas celle de nos concitoyens.

Je me félicite que le Préfet ne soit pas entré dans ce genre de jeu. Je comprends les instigateurs, par exemple le rapporteur de la loi qui n'a jamais gagné une élection. Evidemment, c'est tout de même mieux de les gagner sur « le tapis vert » puisque l'on ne peut pas les gagner dans les urnes. Il va être candidat la prochaine fois, il va encore perdre car à un moment donné, les électeurs ne veulent pas voir des « Ovni » mais des femmes et des hommes de chair et d'os qui s'incarnent sur le terrain, qui leur parlent, qui discutent avec eux, qui évoquent l'avenir qu'ils peuvent envisager pour le Pays, pour l'Agglomération, pour la Région.

Voilà ce qui, Monsieur Geourjon, va m'amener à demander à cette assemblée de repousser avec satisfaction votre amendement.

Je mets aux voix l'amendement proposé par M. Geourjon. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

(- Les Groupes Centristes et Démocrates pour Lyon et Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés ont voté pour.
- Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.
- Les Groupes Socialiste et Apparentés – Europe Ecologie, les Verts et Apparentés – Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne – Lyon Demain – GAEC – Centre Gauche Démocrate ont voté contre.)

L'amendement est donc rejeté à la majorité absolue.

Je vais mettre les amendements que nous proposons reprenant ceux examinés à la Communauté urbaine et qui montrent à la fois la nécessité d'évoluer et en même temps le respect des communes dans un certain nombre de leur compétence.

Avant de terminer le débat je reviens sur l'idée de pouvoir progresser dans la mutualisation. Ce sont des idées auxquelles on réfléchit, sur lesquelles on avancera et je ne suis pas certain qu'à ce moment-là elles feront l'unanimité, mais on y travaille un peu, on y réfléchit car dans une période où la manne financière de l'Etat sera plus rare -car il

faudra bien un jour rembourser les 2.000 milliards de dette publique que l'on a au niveau de l'Etat, cela va être difficile pour tout le monde. Le jour où l'on fera cela, il faudra penser à ce genre de démarche.

Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Brumm. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés s'est abstenu. Le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon a voté contre.)

L'amendement est adopté à la majorité absolue.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés s'est abstenu. Le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)